

CA_DEL230404_4

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

Convocation : 31/03/2023
Affichage de la liste des délibérations : 07/04/2023

Membres en exercice : 17 Président : Monsieur BOUDJELLABA
Présents : 13 Secrétaire : Isabelle DREVET

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Sabine RUTON ; Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le budget primitif 2023 proposé est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
<u>Section de Fonctionnement</u>	1 323 675, 92 €	1 323 675, 92 €
<u>Section d'Investissement</u>	58 366, 27 €	58 366, 27 €

Au regard de ces éléments et du rapport de présentation du budget primitif 2023 joint à la présente délibération, il est proposé au conseil d'administration d'adopter le budget primitif 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :
13 VOIX POUR**

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du CCAS.

Le président du CCAS,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Isabelle DREVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 & DU BUDGET PRIMITIF 2023



SOMMAIRE

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2022	4
II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1- Les recettes de fonctionnement	4
2- Les dépenses de fonctionnement	5
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6
1. Les recettes d'investissement	6
2. Les dépenses d'investissement	6
IV. Actions et Statistiques 2022	6
1. Service Seniors	6
2. Service social	7
3. Service Santé	8
V. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023	10
VI. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
1. Les recettes de fonctionnement	10
2. Les dépenses de fonctionnement	11
VII. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12
1. Les recettes d'investissement	12
2. Les dépenses d'investissement	12
VIII. Projet 2023	13
Service social	13
Service personnes âgées	13

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 069-266910058-20230404-CA_DEL230404_4-DE

COMPTE ADMINISTRATIF

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	RESULTAT 2021	RESULTAT 2022	RESULTAT CUMULE
Investissement	46 497,90 €	52 645,27 €	99 143,17 €
Fonctionnement	255 126,67 €	155 083,92 €	410 210,59 €
TOTAL	301 624,57 €	207 729,19 €	509 353,76 €

Reports	- €
----------------	------------

Résultat Net	509 353,76 €
---------------------	---------------------

En tenant compte de l'excédent de l'exercice 2021 (46 467.90 € en investissement et 255 126.67 € en fonctionnement), le Centre Communal d'Action Sociale affiche un résultat cumulé de clôture au 31 décembre 2022 de 509 353.76 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement (engagements 2022 non soldés, à réaliser sur 2023).

Le résultat à affecter s'élève donc en 2022 à 509 353.76 €

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Les recettes de fonctionnement

RECETTES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022	
Atténuations de charges (chap 013)	2 982,46 €	16,64 €	4 594,00 €	27508,17%	4 577,36 €
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	158 206,13 €	188 353,03 €	202 980,43 €	7,77%	14 627,40 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	415 116,00 €	488 000,00 €	674 000,00 €	38,11%	186 000,00 €
Autres produits de gestion courante (chap75)	2,45 €	1,04 €	1,73 €	66,35%	0,69 €
Total des recettes de gestions courante	576 307,04 €	676 370,71 €	881 576,16 €	30,34%	205 205,45 €
Produits exceptionnels (chap 77)	1 487,86 €	1 834,80 €	1 908,47 €	4,02%	73,67 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	577 794,90 €	678 205,51 €	883 484,63 €	30,27%	205 279,12 €
Total des recettes d'ordre	- €	- €	- €	-	- €
Total des recettes de fonctionnement	577 794,90 €	678 205,51 €	883 484,63 €	30,27%	205 279,12 €

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 30.27%(soit 205 279.12€) par rapport au compte administratif 2021. Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges

Ce chapitre enregistre une recette d'environ 4 594 € au compte administratif 2022. Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel dont les montants sont difficilement prévisibles.

Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités personnes âgées..., sont réalisées à hauteur de 202 980€ au compte administratif 2022.

Au CA du 28/06/2022, Il y a eu une délibération sur la modification de la tarification de la restauration (pas modifiée depuis 2019).

b. Subventions

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Subventions				
Ville de Givors	360 000 €	360 000 €	400 000 €	600 000 €
Direction Départementale du Rhône pour le Programme de réussite éducative	80 000 €	52 116 €	88 000 €	70 000 €
Direction Départementale du Rhône pour le Programme de réussite éducative complément lié à la COVID		3 000 €		
Financement collaboration partenariale relative au CLSM				4 000 €
Total subventions	440 000 €	415 116 €	488 000 €	674 000 €

La subvention de la ville de Givors au CCAS a augmenté en 2021 et plus encore en 2022 (+50% par rapport à 2021). Cette hausse répond à la volonté politique de donner au CCAS les moyens d'exercer pleinement ses missions en matière de solidarité, de santé, de politique séniors.

c. Produits exceptionnels

1 908.47€ concernent les produits exceptionnels réalisés au compte administratif 2022. Composés essentiellement de régularisation de gestion (remboursements tickets Chèques Accompagnements Personnalisés, contentieux, ...).

2- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022	
Charges à caractère général (chap 011)	241 414,38 €	233 353,85 €	301 868,34 €	29,36%	68 514,49 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	292 957,51 €	322 827,21 €	575 122,95 €	78,15%	252 295,74 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	63 884,80 €	28 047,10 €	99 358,27 €	254,26%	71 311,17 €
Total des dépenses de gestion courante	598 256,69 €	584 228,16 €	976 349,56 €	67,12%	392 121,40 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	1 146,80 €	9 624,25 €	1 456,82 €	-84,86%	- 8 167,43 €
Dépenses imprévues (chap 002)					
Total des dépenses réelles de fonctionnement	599 403,49 €	593 852,41 €	977 806,38 €	64,65%	383 953,97 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	-35,82%	- 3 193,67 €
Total des dépenses d'ordre	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	-35,82%	- 3 193,67 €
Total des dépenses de fonctionnement	607 566,38 €	602 767,08 €	983 527,38 €	63,17%	380 760,30 €

Les dépenses de fonctionnement sont en nette augmentation de 63.17% par rapport à 2021, avec un montant de 983 527.38€. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 78.15%, il représente en 2022, 58.48 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec un montant de 575 122.95 €. L'année 2022 marque le début de l'affectation budgétaire réelle des agents du CCAS. Auparavant, une partie du personnel était payée sur le budget communal.

b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire en hausse de 29.36%, il représente en 2022, 30.69 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global 301 868.34€. Cette hausse s'explique par l'augmentation des repas au service restauration (1809 repas en plus par rapport à 2021), une hausse des aides alimentaires, une dépense importante (13 989.38€ facturés à ICARE) pour le remplacement de personnel pour le service restauration ainsi que la location (3 demandes sur 2022) d'un véhicule réfrigéré pour portage des repas.

c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 254.26%, avec un montant de 99 358.27€

Il comprend essentiellement :

- Les aides (secours d'urgence, aide au maintien au logement, dettes énergie, nuitées d'hôtel, ...)
- Les créances irrécouvrables constatées par le trésor public
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (chèques alimentaires d'une valeur faciale de 10€)
- La subvention versée au CASC et aux associations solidaires qui par avant était payée par la Mairie, représente pour 2022 le montant de 110 200 €

d. Les charges exceptionnelles

En 2022 les charges exceptionnelles concernent en majorité des charges de régularisation de gestion (titres annulés sur exercices antérieurs...).

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

RECETTES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022	
10	Dotations, Fonds divers et réserves	2 627,41 €	6 575,75 €	426,37 €	-93,52% - 6 149,38 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		2 627,41 €	6 575,75 €	426,37 €	-93,52% - 6 149,38 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	-35,82% - 3 193,67 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	-35,82% - 3 193,67 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		10 790,30 €	15 490,42 €	6 147,37 €	-60,32% - 9 343,05 €

Les recettes d'investissement sont en baisses par rapport au compte administratif 2021 (-60.32%).

Elles sont constituées par le FCTVA et les opérations d'amortissements des biens acquis par le CCAS ces dernières année (mobilier, matériels, véhicules, ...).

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022	
21	Immobilisations corporelles	2 599,20 €	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		2 599,20 €	- €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 599,20 €	- €	- €	- €

Il n'y a pas eu de dépenses en investissement en 2022.

IV. Actions et Statistiques 2022

1. Service Seniors

Le service seniors gère plusieurs activités :

- 6 sorties à la journée : une trentaine de personnes chaque fois.
- Un séjour d'une semaine aux Issambres : 33 personnes en 2022
- Activités physiques de prévention : la gym douce, Pilate (40 inscrits) et l'aquagym (41 inscrits), activités physiques de prévention (40 personnes)
- 10 ateliers cuisine « Délices des séniors » : en moyenne 13 personnes par séances (total 124 personnes)
- En 2022, mise en place de 3 ateliers animés par la place avec la CARSAT :
 - 4 ateliers mémoires, en moyenne 35 personnes par séance (total 140 personnes)
 - 2 ateliers gym et nutrition, en moyenne 15 personnes par séance (total 30 personnes)
 - 3 ateliers « équilibre », en moyenne 30 personnes par séance (total 80 personnes)
- Service de restauration à la maison du fleuve Rhône : 3 292 (seniors) + 768 (municipaux), soit un total de 4 060 repas servis en 2022 soit une hausse significative de 44% par rapport à 2021.
- Portage des repas à domicile : 24 482 repas délivrés en 2022, soit une hausse de 0.4% par rapport à 2021.
- Temps forts : semaine bleue (100 personnes), et festivités de fin d'année, 2 000 colis distribués, 19 colis de plus que l'année dernière.
- Continuité des activités en 2022 : Doudou, jeux de société, de cartes, pétanque.
- Faits marquants en 2022 : un loto, un repas paëlla.

2. Service social

En 2022, le service social a poursuivi sa mission de service public de proximité en apportant une aide efficace et solidaire aux personnes en situation de précarité.

Les missions du service social sont multiples : accompagnement social global, aides facultatives, domiciliation, travail de partenariat, instruction des demandes d'aides légales et animations collectives.

2022 a connu une hausse de 6% d'aides (alimentaires et financières) par rapport à 2021. Les besoins alimentaires restent majoritaires, ils représentent 58.35% des aides obtenues. Les secours d'urgence pour les expertises médicales psychiatrique en vue d'une mise sous protection représentent 12% des aides financières, ce qui révèle une fragilité des personnes. Les besoins en matière d'aide maintien au logement (EDF, Eau, loyer, Gaz...) sont constants

Quelques chiffres clefs pour l'année 2022 :

- 18 commissions permanentes
- 55 foyers bénéficiaires d'aides financières, pour un montant 9 015.76 euros
- 124 foyers bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour un montant de 12 580 euros
- 225 domiciliations acceptées (153 nouvelles demandes et 72 renouvellements)
- 159 domiciliés au 31/12/2022
- 25 dossiers d'aide légale instruits (18 dossiers personnes âgées, 5 dossiers personnes handicapées et 2 dossiers d'aide ménagères)

Les animations sociales :

En 2022, 31 personnes ont participé aux actions menées par le service (rallye santé inclus). 12 hommes et 19 femmes âgés entre 23 ans et 75 ans.

- **Ateliers couture** : 4 ateliers couture à la salle l'orangerie. Les participantes sont venues avec leur machine à coudre et ont assuré les ateliers en autonomie. 6 participantes, exclusivement des femmes.
- **Cours aquagym** : 7 cours d'1h assurés par les maitres-nageurs de la piscine de Givors. La piscine gérait les présences, nous n'avons pas les chiffres.

- **Cours natation** : 7 cours d'1h assurés par les maitres-nageurs de la piscine de Givors. La piscine gérait les présences, nous n'avons pas les chiffres.
- **Atelier cuisine + info nutritive** : Les ateliers se sont tenus à la salle Roger Gaudin. Chaque atelier était animé par une personne différente qui apportait une recette de son choix. Nous apportons un complément théorique à la fin des ateliers. 7 participantes.
- **Cinéma** : 8 participants dont 6 femmes et 2 hommes.
- **Sortie ferme aux crocodiles + facteur cheval** : 12 participants dont 7 femmes et 5 hommes.
- **Sortie Pérouges + pique-nique** : Visite de la cité médiévale Pérouges et pique-nique à la base nautique la Vallée bleu. 10 participants dont 7 femmes et 3 hommes.
- **Randonnées** : 6 demi-journées entre 6 et 10km en forêt. 10 participants dont 7 femmes et 3 hommes.
- **Repas de Noël** : Repas au restaurant côté Sud à Givors. 24 participants dont 15 femmes et 9 hommes.
- **Paris** : 13 participants dont 8 femmes et 5 hommes.
- **Rallye santé** : 12 personnes du CCAS ont participé aux deux premières demi-journées et 31 personnes ont été présentes à la dernière journée

3. Service Santé

En 2022, le service santé a mis en œuvre les objectifs et actions du Contrat Local de Santé et animé le Conseil Local de Santé Mentale.

- AXE STRATEGIQUE 1 : Développer l'offre de 1^{er} recours
 - Création Maison de Santé Pluri-professionnelle
 - Cycle de formation à destination des professionnels
 - Préfiguration du tiers-lieu de santé de Givors
 - Annuaire Santé
 - Création de la CPTS
- AXE STRATEGIQUE 2 : Favoriser l'accès aux droits de santé
 - Tout le travail en amont sur la mise en œuvre et renforcement de la Médiation santé
 - Création d'une mutuelle communale de santé
- AXE STRATEGIQUE 3 : Favoriser les actions autour de la santé mentale
 - Conseil Local de Santé Mentale - Givors / Grigny – (juin/juillet), mise en place de groupe de travail
 - Groupe santé mentale et justice
 - Groupe adolescents et santé mentale :
Sur 2022, ces groupes ont animés différentes actions
 - Santé mentale dans mon quartier : on a toutes et tous une santé mentale
2 rencontres (25 personnes en moyenne)
 - Visite, présentation et débats du SAVS et du Domicile Collectif
1 rencontre (cinquantaine de personnes)
 - Santé mentale et insertion sociale et professionnelle des jeunes
Une rencontre avec une dizaine de jeunes de la Mission Locale sous forme d'atelier « confiance en soi et bien être »
 - Rallye Santé : journée du 17 octobre
- AXE STRATEGIQUE 4 : Promouvoir la nutrition et l'activité physique dans toutes leurs dimensions
 - Programme PACAP pour les 0-6 ans
 - Promouvoir l'activité physique pour tous

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

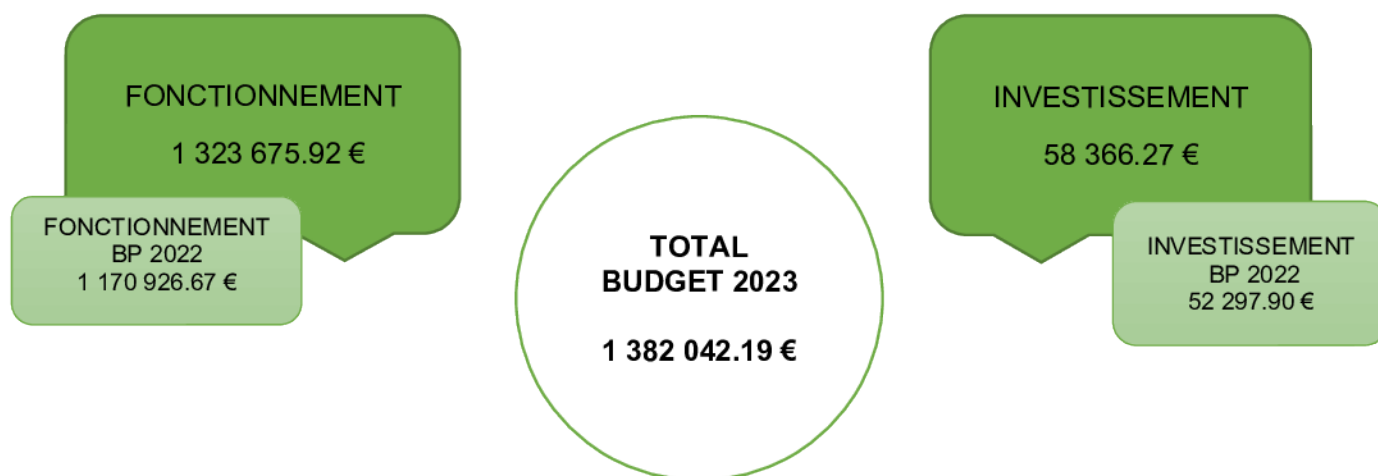


ID : 069-266910058-20230404-CA_DEL230404_4-DE

BUDGET PRIMITIF 2023

V. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 s'élève à 1 382 042.19 €, dont 58 366.27 € en section d'investissement et 1 323 675.92 € en fonctionnement.



VI. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES						
CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022/2023	
Atténuations de charges (chap 013)	4 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €		- €
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	170 694,00 €	192 116,00 €	194 800,00 €	212 592,00 €	9,13%	17 792,00 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	450 000,00 €	490 000,00 €	721 000,00 €	956 000,00 €	32,59%	235 000,00 €
Autres produits de gestion courante (chap75)	5,00 €	5,76 €	0,00 €	0,00 €		- €
Total des recettes de gestions courante	624 699,00 €	685 121,76 €	915 800,00 €	1 168 592,00 €	27,6%	252 792,0 €
Produits exceptionnels (chap 77)	1 000,00 €					0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	625 699,00 €	685 121,76 €	915 800,00 €	1 168 592,00 €	27,6%	252 792,00
Total des recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00
Résultat reporté fonctionnement (002)	209 459,72 €	179 688,24 €	255 126,67 €	155 083,92 €	-39,2%	-100 042,75
Total des recettes de fonctionnement	835 158,72 €	864 810,00 €	1 170 926,67 €	1 323 675,92 €	13,0%	152 749,25

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2023 sont en progression de 13 % (soit 152 749.25€) par rapport au budget 2022. Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges

Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel liées à l'absentéisme. Il n'est pas prévu de recette en 2023, compte tenu de la baisse constatée en 2021 et 2022.

b. Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités personnes âgées... sont réalisées à hauteur de 194 800€ pour 2022.

Il y a eu de revalorisation des tarifs des repas (CA du 28/06/2022) pour une application à partir de septembre 2022.

c. Subvention et Participations

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Subventions/Participations				
Ville de Givors	360 000 €	400 000 €	600 000 €	863 000 €
Direction Départementale du Rhône pour le Programme de réussite éducative	90 000 €	90 000 €	90 000 €	80 000 €
<i>dont PRE - Etat</i>			83 000 €	70 000 €
<i>dont PRE - Cité éducative</i>			7 000 €	10 000 €
ARS (poste de coordonnateur CLS-CLSM)	- €	- €	25 000 €	13 000 €
CAF (poste de coopérante CTG)			6 000 €	- €
Aide de l'Etat (Emplois d'avenir, contrat unique d'insertion, ...)	- €	- €	- €	- €
Total subventions/participation	450 000 €	490 000 €	721 000 €	956 000 €

L'augmentation de la subvention d'équilibre de la ville explique principalement l'augmentation de ce chapitre.

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES						
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022/2023	
Charges à caractère général (chap 011)	296 980,00 €	355 418,00 €	408 071,10 €	425 200,00 €	4,20%	17 128,90 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	298 130,00 €	362 067,00 €	595 655,00 €	717 654,92 €	20,48%	121 999,92 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	128 864,00 €	111 205,00 €	144 000,00 €	174 800,00 €	21,39%	30 800,00 €
Total des dépenses de gestion courante	723 974,00 €	828 690,00 €	1 147 726,10 €	1 317 654,92 €	14,81%	169 928,82 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	27 800,00 €	15 000,00 €	6 000,00 €	300,00 €	-95,00%	-5 700,00 €
Dépenses imprévues	50 023,10 €	3 703,00 €	11 400,57 €		-100,00%	-11 400,57 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	801 797,10 €	847 393,00 €	1 165 126,67 €	1 317 954,92 €	13,12%	152 828,25 €
Virement à la section d'investissement (chap 023)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	-1,36%	-79,00 €
Total des dépenses d'ordre	33 361,62 €	17 417,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	-1,36%	-79,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	835 158,72 €	864 810,00 €	1 170 926,67 €	1 323 675,92 €	13,05%	152 749,25 €

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2023 sont en progressions de 13.05 % (soit + 152 749.25€) par rapport au budget 2022. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel

Avec un montant de 717 654€, elles représentent 53 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses apparaît en hausse par rapport au BP 2022. Cette progression est principalement due :

- Paiement d'une année pleine des 5 agents qui ont basculés de la ville au CCAS
- Augmentation du point d'indice de 3.5% en année pleine
- Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons, grades, promotion interne...)
- Rappel de la prime SEGUR due aux 2 travailleurs sociaux
- Création d'un poste administratif au service seniors.
- Une personne en contrat d'apprentissage pour la réalisation de l'ABS

b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire représente en 2023, 13.21% des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global d'environ 425 200€. La légère augmentation correspond à l'inflation.

c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire représente 174 800€ en 2023, soit une augmentation de 21.39% par rapport à 2022. Cette hausse s'explique entre autre avec l'augmentation de la subvention versée aux associations qui œuvrent sur le champ de la solidarité, 137 300 euros pour 2023.

Il comprend essentiellement :

- Les aides (secours d'urgence, aide au maintien au logement, ...)
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (aide alimentaire)
- Les créances irrécouvrables constatées par le trésor public
- Les subventions versées au CASC et associations qui œuvrent sur le champ de la solidarité (secours catholiques et populaires, les restos du Cœur, l'ADAPEI, le Mas, la main sur le cœur, la FNATH, Vie libre, la Croix rouge française, Hestia, le don du sang, le CDIFF, le comité de jumelage Givors GAVINANE, l'association Nepally Dream, et l'association Belle Sirius. Un fond de réserve est prévu pour subventionner le PAEJ (Point d'Accueil et Ecoute Jeunes, PAEJ).

d. Les charges exceptionnelles

300€ sont prévus pour diverses charges de régularisation de gestion (titres annulés sur exercice, ...).

VII. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

RECETTES						
CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022 / 2023	
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	6 500,00 €	6 575,52 €	0,00 €	0,00 €		- €
Total des recettes réelles d'investissement	6 500,00 €	6 575,52 €	0,00 €	0,00 €		- €
Virements de la section de fonctionnement (chap 21)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €	0,00 €		- €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	0,00 €	-100,0%	- 5 800 €
Total des recettes d'ordre	39 861,62 €	23 992,52 €	5 800,00 €	5 721,00 €	-1,4%	- 79 €
Résultat reporté Investissement (001)	22 816,38 €	31 007,48 €	46 497,90 €	52 645,27 €	13,2%	6 147 €
Total des recettes d'investissement	62 678,00 €	55 000,00 €	52 297,90 €	58 366,27 €	11,6%	6 068 €

Ne sont prévues en recettes d'investissement 2023 que l'amortissement et le report du résultat 2022.

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES						
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022 / 2023	
Immobilisations corporelles (chap 21)	60 700 €	53 000 €	20 000,00 €	58 366,27 €	191,8%	38 366 €
Dépenses imprévues (chap 020)	1 000 €	2 000 €	32 297,90 €	0,00 €	-100,0%	- 32 298 €
Total des dépenses réelles d'investissement	61 700 €	55 000 €	52 297,90 €	58 366,27 €	11,6%	6 068 €
Total des dépenses d'ordre	- €	- €	0,00 €	0,00 €	-	- €
Total des dépenses de d'investissement	61 700 €	55 000 €	52 297,90 €	58 366,27 €	11,6%	6 068 €

Un budget doit être voté en équilibre. Dans la mesure où les recettes d'investissement 2023 ont un caractère automatique, 58 366€ sont inscrits au chapitre 21. Ces crédits pourront être consacrés au renouvellement du matériel de restauration, à l'équipement du tiers lieu de santé ou à l'équipement informatique.

VIII. Projets 2023

Le budget primitif du CCAS présenté pour l'année 2023 affirme la volonté de la Ville de Givors et du CCAS de poursuivre les efforts de solidarité en direction des habitants de Givors les plus vulnérables et les plus fragiles.

2023 verra la refonte du règlement intérieur des aides facultatives du CCAS, pour apporter une réponse plus juste et adaptée aux difficultés des administrés.

Cette année sera aussi marquée par la finalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux : portrait du territoire, plus spécialement sur les thématiques de la précarité alimentaire et l'isolement des personnes âgées.

Service social

En 2023, la répartition des publics entre la métropole et le CCAS est maintenue : prise en charge individualisée et personnalisée des personnes en situation de précarité, souvent isolées, sans enfant mineur à charge.

En 2023, on s'inscrit dans une continuité des actions collectives, qui visent à agir sur l'environnement des personnes d'une manière préventive plutôt que curative. En effet, le travail éducatif permet de développer les potentialités des personnes accompagnées pour favoriser ainsi leur pouvoir d'agir. Le traitement collectif des problématiques récurrentes (santé, logement, numérique, isolement...) repérées lors de l'accompagnement individuel permet de s'appuyer sur la dynamique du groupe pour aider chaque personne à faire face à ses propres besoins et problèmes de façon autonome.

Service personnes âgées

En 2023, une réorganisation du service est prévue avec l'arrivée d'une nouvelle responsable et la création d'un poste d'assistant administratif. Le nouveau projet se déploiera autour du développement du partenariat et des coopérations internes et externes pour la coordination autour de l'enjeu du bien vieillir (lutte contre l'isolement, activités de prévention, bien-être, santé mentale en lien avec le CLSM). Le portage des repas à domicile pour les personnes les plus dépendantes et isolées connaît une hausse des demandes. Le travail auprès des seniors pour favoriser le bien vieillir et lutter contre l'isolement se poursuivra et se renforcera en 2023.

Le service santé

En 2023, le plan d'actions mis en place par le coordonnateur du CLS, avec les partenaires concernant l'offre de premiers recours est maintenu et vise à favoriser l'accès aux droits de santé, les actions autour de la santé mentale et promouvoir la bonne alimentation et l'activité physique.

Ce plan est amené à se développer dans le cadre de l'installation d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé portée par la SAGM. Les travaux ont démarré et la maison devrait ouvrir sur la fin d'année 2023. A cette maison de santé sera adossé en 2024 un tiers-lieu de santé qui permettra de développer des actions de promotion et de prévention.

L'année 2023 aura comme enjeu de préfigurer avec l'ensemble des partenaires du territoire le fonctionnement de ce futur tiers-lieu. Il s'agit de permettre aux habitants les plus éloignés et précaires de mieux s'inscrire dans un parcours de santé. Cette dynamique s'inscrit dans le prolongement de la médiation santé et dans la préfiguration du tiers-lieu mais aussi des ateliers santé ville, l'un des objectifs du plan de mandat de l'équipe municipale.

Le mois de la santé en octobre permettra de sensibiliser les habitants à la santé physique et mentale et de mobiliser la CPTS, nouveau partenaire majeur du territoire.

Enfin 2023 verra le déploiement de la mutuelle de santé communale avec le lancement des permanences en février, mais aussi le développement d'autres thématiques : activités physiques et santé en liens étroits avec le service des sports.

La thématique logement

Elle sera traitée par les agents du CCAS dans le cadre de leur accompagnement social auprès des administrés.

Avec le RU des Vernes, une dynamique partenariale avec les différents acteurs locaux (bailleurs, MDML) est mis en œuvre et le CCAS est impliqué dans les différentes instances.

Le nouveau fonctionnement des ILHA accompagnera davantage de ménages en difficulté dans le cadre des Commissions Sociales Territorialisées du Logement (CSTL) et sur le maintien dans le logement/prévention des expulsions avec la mise en place des Commissions Maintien dans le Logement (CML). Le CCAS sera un partenaire de ces nouveaux dispositifs et fonctionnements

Cette année est marquée par la finalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux, obligation légale de tous les CCAS pour réaliser une analyse sociodémographique des besoins du territoire et ce en lien avec l'ensemble des acteurs de la solidarité. L'ABS permettra ainsi d'appréhender les besoins, actuels ou à venir, d'observer les réponses existantes, de définir les éventuelles nouvelles réponses à mettre en place ou les réponses existantes à mobiliser pour enfin en déduire le périmètre d'intervention du CCAS, au plus près des besoins des habitants et en complémentarité des autres acteurs du territoire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : CCAS DE GIVORS (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26691005800012

POSTE COMPTABLE : 069007

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : CCAS DE GIVORS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	43
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	46
B9 - Etat du personnel	47
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	50

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	20789

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1200.00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	56.05
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	44.05
3 Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4 Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5 DGF / population	0.00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	51.12
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	127.23
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-27.23

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont (4).

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	983 527,38	889 632,00	301 624,57	A1	207 729,19
Investissement	0,00	6147,37	(3) 46 497,90	A2	52 645,27
Fonctionnement	983 527,38	883 484,63	(4) 255 126,67	A3	155 083,92

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	207 729,19
Investissement	A2 + B2	52 645,27
Fonctionnement	A3 + B3	155 083,92

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	58 366,27	5 721,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 52 645,27
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		58 366,27	58 366,27
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 323 675,92	1 168 592,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 155 083,92
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 323 675,92	1 323 675,92
TOTAL DU BUDGET (4)		1 382 042,19	1 382 042,19

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	20 000,00	0,00	58 366,27	58 366,27	58 366,27
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		20 000,00	0,00	58 366,27	58 366,27	58 366,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		20 000,00	0,00	58 366,27	58 366,27	58 366,27
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		20 000,00	0,00	58 366,27	58 366,27	58 366,27
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						58 366,27

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 800,00		5 721,00	5 721,00	5 721,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 800,00		5 721,00	5 721,00	5 721,00

TOTAL	5 800,00	0,00	5 721,00	5 721,00	5 721,00
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	52 645,27
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	58 366,27
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)
--

5 721,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	408 071,10	0,00	425 200,00	425 200,00	425 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	593 155,00	0,00	717 654,92	717 654,92	717 654,92
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	150 000,00	0,00	174 800,00	174 800,00	174 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 151 226,10	0,00	1 317 654,92	1 317 654,92	1 317 654,92
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 151 226,10	0,00	1 317 954,92	1 317 954,92	1 317 954,92
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 800,00		5 721,00	5 721,00	5 721,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 800,00		5 721,00	5 721,00	5 721,00
TOTAL		1 157 026,10	0,00	1 323 675,92	1 323 675,92	1 323 675,92
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 323 675,92

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	194 800,00	0,00	212 592,00	212 592,00	212 592,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	721 000,00	0,00	956 000,00	956 000,00	956 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		915 800,00	0,00	1 168 592,00	1 168 592,00	1 168 592,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		915 800,00	0,00	1 168 592,00	1 168 592,00	1 168 592,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	915 800,00	0,00	1 168 592,00	1 168 592,00	1 168 592,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	155 083,92
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 323 675,92
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	5 721,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	58 366,27	0,00	58 366,27
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
			0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	58 366,27	0,00	58 366,27

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	58 366,27
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	425 200,00		425 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	717 654,92		717 654,92
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	174 800,00	0,00	174 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	300,00	0,00	300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	5 721,00	5 721,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
			0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 317 954,92	5 721,00	1 323 675,92

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 323 675,92
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 069-266910058-20230404-CA_DEL230404_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		5 721,00	5 721,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	5 721,00	5 721,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	52 645,27
--	------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	58 366,27
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	212 592,00		212 592,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	956 000,00		956 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 168 592,00	0,00	1 168 592,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	155 083,92
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 323 675,92
--	---------------------

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	20 000,00	0,00	0,00	58 366,27	58 366,27	0,00	58 366,27	58 366,27
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	58 366,27	58 366,27	0,00	58 366,27	58 366,27
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	20 000,00	0,00	0,00	58 366,27	58 366,27	0,00	58 366,27	58 366,27
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	20 000,00	0,00	0,00	58 366,27	58 366,27	0,00	58 366,27	58 366,27
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	58 366,27
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES


Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	5 800,00	0,00	5 721,00	5 721,00	5 721,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	5 800,00	0,00	5 721,00	5 721,00	5 721,00
41	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	5 800,00	0,00	5 721,00	5 721,00	5 721,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	52 645,27
---	------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	58 366,27
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 
ID : 069-266910058-20230404-CA_DEL230404_4-DE

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 069-266910058-20230404-CA_DEL230404_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		20 000,00	0,00	0,00	58 366,27	58 366,27	0,00	58 366,27	58 366,27
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	58 366,27	58 366,27	0,00	58 366,27	58 366,27
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00	0,00		7 721,00	7 721,00	0,00	7 721,00	7 721,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00		50 645,27	50 645,27	0,00	50 645,27	50 645,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		20 000,00	0,00	0,00	58 366,27	58 366,27	0,00	58 366,27	58 366,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		20 000,00	0,00	0,00	58 366,27	58 366,27	0,00	58 366,27	58 366,27
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	5 800,00	0,00	5 721,00	5 721,00	5 721,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
40	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	5 800,00		5 721,00	5 721,00	5 721,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		4 068,00	4 068,00	4 068,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		1 512,00	1 512,00	1 512,00
28188	Autres immo. corporelles	5 800,00		141,00	141,00	141,00
41	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	5 800,00		5 721,00	5 721,00	5 721,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le




ID : 069-266910058-20230404-CA_DEL230404_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 
ID : 069-266910058-20230404-CA_DEL230404_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 157 026,10	0,00	0,00	1 323 675,92	1 323 675,92	0,00	1 323 675,92	1 323 675,92
011	Charges à caractère général (3)	408 071,10	0,00	0,00	425 200,00	425 200,00	0,00	425 200,00	425 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	593 155,00	0,00		717 654,92	717 654,92		717 654,92	717 654,92
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	150 000,00	0,00	0,00	174 800,00	174 800,00	0,00	174 800,00	174 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 151 226,10	0,00	0,00	1 317 654,92	1 317 654,92	0,00	1 317 654,92	1 317 654,92
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	300,00	300,00		300,00	300,00
Total des dépenses réelles		1 151 226,10	0,00	0,00	1 317 954,92	1 317 954,92	0,00	1 317 954,92	1 317 954,92
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	5 800,00			5 721,00	5 721,00		5 721,00	5 721,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		5 800,00			5 721,00	5 721,00		5 721,00	5 721,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 323 675,92
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.


(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 
ID : 069-266910058-20230404-CA_DEL230404_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		915 800,00	0,00	1 168 592,00	1 168 592,00	1 168 592,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	194 800,00	0,00	212 592,00	212 592,00	212 592,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	721 000,00	0,00	956 000,00	956 000,00	956 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		915 800,00	0,00	1 168 592,00	1 168 592,00	1 168 592,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		915 800,00	0,00	1 168 592,00	1 168 592,00	1 168 592,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	155 083,92
Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 323 675,92

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 157 026,10	0,00	0,00	1 323 675,92	1 323 675,92	0,00	1 323 675,92	1 323 675,92
011	Charges à caractère général (4)	408 071,10	0,00	0,00	425 200,00	425 200,00	0,00	425 200,00	425 200,00
60228	Autres fournitures consommables	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6042	Achats de prestations de services	308 177,72	0,00	0,00	248 900,00	248 900,00	0,00	248 900,00	248 900,00
60623	Alimentation	32 528,24	0,00	0,00	31 100,00	31 100,00	0,00	31 100,00	31 100,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 450,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 721,76	0,00	0,00	3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
60636	Habillement et vêtements de travail	600,00	0,00	0,00	600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
611	Contrats de prestations de services	16 285,20	0,00	0,00	15 700,00	15 700,00	0,00	15 700,00	15 700,00
61351	Matériel roulant	8 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 190,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	1 550,00	1 550,00	0,00	1 550,00	1 550,00
6182	Documentation générale et technique	150,00	0,00	0,00	150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
6184	Versements à des organismes de formation	610,00	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6188	Autres frais divers	597,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	2 710,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	9 100,00	0,00	0,00	7 600,00	7 600,00	0,00	7 600,00	7 600,00
6247	Transports collectifs	7 536,88	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 350,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 363,80	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00	0,00	93 000,00	93 000,00	0,00	93 000,00	93 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	593 155,00	0,00	0,00	717 654,92	717 654,92	0,00	717 654,92	717 654,92
6331	Versement mobilité	6 604,00	0,00	0,00	8 095,91	8 095,91	0,00	8 095,91	8 095,91
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	463,00	0,00	0,00	419,26	419,26	0,00	419,26	419,26
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 649,00	0,00	0,00	8 889,38	8 889,38	0,00	8 889,38	8 889,38
64111	Rémunération principale titulaires	197 733,00	0,00	0,00	289 867,36	289 867,36	0,00	289 867,36	289 867,36
64112	SFT, indemnité de résidence	13 597,00	0,00	0,00	10 963,08	10 963,08	0,00	10 963,08	10 963,08

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	45 739,00	0,00		73 183,90	73 183,90		73 183,90	73 183,90
64131	Rémunérations	133 433,00	0,00		110 117,17	110 117,17		110 117,17	110 117,17
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	1 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	24 744,00	0,00		19 914,73	19 914,73		19 914,73	19 914,73
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		2 556,00	2 556,00		2 556,00	2 556,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	79 426,00	0,00		83 940,08	83 940,08		83 940,08	83 940,08
6453	Cotisations aux caisses de retraites	69 655,00	0,00		98 244,06	98 244,06		98 244,06	98 244,06
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 450,00	0,00		5 052,46	5 052,46		5 052,46	5 052,46
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 000,00	0,00		4 774,32	4 774,32		4 774,32	4 774,32
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	778,00	0,00		1 152,69	1 152,69		1 152,69	1 152,69
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	384,00	0,00		484,52	484,52		484,52	484,52
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	150 000,00	0,00	0,00	174 800,00	174 800,00	0,00	174 800,00	174 800,00
65133	Secours d'urgence	10 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65134	Aides	15 441,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
65138	Autres secours	28 559,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	90 000,00	0,00		137 300,00	137 300,00	0,00	137 300,00	137 300,00
65888	Autres	6 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 151 226,10	0,00	0,00	1 317 654,92	1 317 654,92	0,00	1 317 654,92	1 317 654,92
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	300,00	300,00		300,00	300,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		1 151 226,10	0,00	0,00	1 317 954,92	1 317 954,92	0,00	1 317 954,92	1 317 954,92
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	5 800,00			5 721,00	5 721,00		5 721,00	5 721,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	5 800,00			5 721,00	5 721,00		5 721,00	5 721,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		5 800,00			5 721,00	5 721,00		5 721,00	5 721,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		915 800,00	0,00	1 168 592,00	1 168 592,00	1 168 592,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	194 800,00	0,00	212 592,00	212 592,00	212 592,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	16 000,00	0,00	8 164,00	8 164,00	8 164,00
7066	Redevances services à caractère social	178 800,00	0,00	204 428,00	204 428,00	204 428,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	721 000,00	0,00	956 000,00	956 000,00	956 000,00
74718	Autres participations Etat	121 000,00	0,00	93 000,00	93 000,00	93 000,00
74748	Participation autres communes	600 000,00	0,00	863 000,00	863 000,00	863 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		915 800,00	0,00	1 168 592,00	1 168 592,00	1 168 592,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		915 800,00	0,00	1 168 592,00	1 168 592,00	1 168 592,00
42	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 069-266910058-20230404-CA_DEL230404_4-DE

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 069-266910058-20230404-CA_DEL230404_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	7 721,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 645,27	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	7 721,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 645,27	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		58 366,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		58 366,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 069-266910058-20230404-CA_DEL230404_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	524 108,65	0,00	0,00	0,00	0,00	793 846,27	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	108 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 700,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	277 808,65	0,00	0,00	0,00	0,00	439 846,27	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	137 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	871 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 428,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	8 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 428,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	863 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 317 954,92
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		425 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		717 654,92
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		174 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 168 592,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		212 592,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		956 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 610.00 €		1996-12-11
	Catégories de biens amortis		
L	2158-Autres install. matériels outillages tehniq	15	11/12/1996
L	2182-Matériel transport	10	11/12/1996
L	2183-Matériel bureau et informatique	10	11/12/1996
L	218301-MATERIEL INFORMATIQUE	5	11/12/1996
L	218302-Materiel de bureau CCAS	5	11/12/1996
L	218303-Materiel informatique CCAS	5	11/12/1996
L	2184-Mobilier	10	11/12/1996
L	218801-Matériels classiques CCAS	10	11/12/1996
L	218802-Coffre fort CCAS	30	11/12/1996

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					77 100,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	ADAPEI	Association	500,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	BELLE SIRIUS	Association	1 500,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	CIDFF	Association	29 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	COMITE DE JUMELAGE GIVORS GAVINANE	Association	3 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	DON DU SANG	Association	300,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	FNATH	Association	600,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	GEM LA MAIN SUR LE CUR	Association	2 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	HESTIA	Association	25 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	LE MAS	Association	8 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	NEPALLY DREAM	Association	3 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	RESTOS DU COEUR	Association	3 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	SECOURS CATHOLIQUE	Association	1 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	VIE LIBRE	Association	200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent social principal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant socio-éducatif	A	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Apprenti		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		12,00	0,00	12,00	11,00	1,00	12,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
- ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
- Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1)

A Givors, le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1),

compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication le

A Givors, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 069-266910058-20230404-CA_DEL230404_4-DE